



Le mandataire de l'offre Orange estime que l'autorité préfectorale a poussé le bouchon trop loin.

Le préfet des Haut-Plateaux, Yampen Ousmanou, est pratiquement mangé à toutes les sauces, depuis cette correspondance, dans laquelle il met en garde le chef, Sa majesté Sokoudjou Jean Rameau Philippe, en le reprochant d'avoir « **tenu une concertation politique non déclarée au sein de sa chefferie le samedi 18 juillet 2020** »

L'administrateur civil principal, indique dans sa mise en garde, que le roi a violé la loi N°90/04 du 19 décembre 1990, portant sur les manifestations publiques. Par ailleurs, il mentionne « **que le chef a mis en péril l'ordre public et la légalité** ».

Hilaire Kamga

Un excès de zèle que fustige Hilaire Kamga. Le mandataire de l'offre Orange démontre que cette correspondance adressée au roi Sokoudjou est une hérésie. « **La sortie du préfet est plus qu'une menace, mais s'il a les couilles, qu'il essaie de faire quelque chose. On ne menace pas un roi** », fulmine cet acteur de la société civile, non sans rappeler que lorsque le doyen des chefs traditionnels de l'Ouest, faisait la prison dans la lutte pour les libertés individuelles, ce préfet n'était même pas encore né

« C'est une hérésie, de penser que le Roi informe les préfets de quoi que ce soit, le Roi reçoit qui il veut, quand il veut. On n'était pas là pour une réunion, mais dans le cadre d'une audience », poursuit Hilaire Kamto, membre de la délégation rendue à Bamendjou dans le cadre citoyen de concertation (C3).

« Nous avons été reçu en audience par le Roi. Et quand un monsieur se lève pour utiliser le terme rébellion vis-à-vis d'un Roi. C'est très grave et nous n'avons pas encore porté plainte. Il va falloir que le préfet se ravise », avertit le spécialiste des questions électorales.